



Associations



Les actions de secourisme sont des activités très méconnues dans notre société et pourtant, un jour peut être aurez-vous un accident, un malaise, ou tout autre problème. Et là, un(e) inconnu(e) s'approchera, et vous sauvera... Porter secours est un devoir moral et civique et une obligation légale.

Les bénévoles de la protection civile sont des étudiants, actifs ou retraités qui ont décidé de s'engager au service d'autres citoyens qui ont besoin d'aide. Formés aux gestes de secours, avec du matériel adapté, rassemblés en équipes, nous intervenons également lors d'opérations de secours.

Toute manifestation se déroulant dans un espace public ou privé, dès lors que celle-ci est ouverte au public nécessite obligatoirement la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) adapté (Loi de modernisation de sécurité civile de 2004 , modifiée par le Code de la Sécurité Intérieure). Il est également vivement conseillé de prévoir les moyens de secours pour toute autre manifestation non ouverte au public afin de protéger les acteurs, exemples : tournoi sportif ou soirée privée rassemblant de nombreux participants.

La Protection Civile de l'Aube est à même de répondre à vos besoins dans ce cadre. Ainsi, nous retrouvons l'antenne de secourisme de Creney lors de son carnaval mais aussi aux abords des tatamis d'une compétition de jiu-jitsu aux cours de ces

C'est le produit de ces manifestations qui permet de financer l'acquisition, l'entretien et le renouvellement des véhicules et matériels de secours et de former continuellement les secouristes (ceux-ci étant tous bénévoles).

Si vous voulez vous aussi vous rendre utile et apprendre les gestes qui sauvent, vous pouvez nous rejoindre...

Vous pouvez vous inscrire à des formations, demander des dispositifs prévisionnels de secours ou tout simplement vous tenir informés de nos activités, nombreuses et variées.

Renseignements : 06.14.52.58.98



Renseignements : **06.14.52.58.98**

janvier 2014